

## MUSICOLOGIE

### ÉPREUVE À OPTION : ORAL

**Karol Beffa, Johan Farjot, Martin Guerpin**

**Coefficient de l'épreuve : 5**

#### **Type de sujets donnés :**

Exercice n°1 : court « chant donné », de langage tonal simple, inspiré d'un des styles musicaux de la période comprise entre le XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle, à harmoniser. Réalisation complète à quatre parties de la première moitié du chant, dans les clés du quatuor à cordes, puis écriture d'une base chiffrée pour la seconde partie.

Exercice n°2 : commentaire d'écoute d'un court extrait (environ 3 minutes) d'une œuvre musicale appartenant au répertoire occidental du Moyen Âge à nos jours. Le document sonore est diffusé deux fois, séparées par un bref temps de pause, et suivies d'un court moment de réflexion de 2 à 3 minutes (total : env. 10 à 15 minutes) ; le candidat ou la candidate expose ensuite son commentaire (20 minutes maximum), qui sera suivi d'un entretien avec le jury (15 minutes maximum). L'exercice a pour but, entre autre, de situer l'extrait musical proposé en mettant en valeur ses caractéristiques stylistiques.

**N.B. : les candidats peuvent apporter leur diapason pour chaque exercice**

#### **Modalités de tirage du sujet :**

Exercice n°1 : sujet imposé (chant donné), commun aux candidats.

Exercice n°2 : tirage au sort. Le candidat ou la candidate tire un papier mentionnant seulement le numéro d'un document sonore (parmi 3 au choix) sans autre précision.

**Durée de préparation de l'épreuve :** Exercice n°1 : 2 heures

Exercice n°2 : sans préparation

#### **Durée de passage devant le jury :**

exercice n°1 : 15 minutes maximum.

Correction orale du « chant donné » : le jury joue au piano la réalisation du candidat ou de la candidate, la commente, et pose, le cas échéant, quelques questions.

exercice n°2 : 45 minutes.

Audition et commentaire d'un document sonore.

**Liste des ouvrages généraux autorisés :** aucun

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés :** aucun

L'épreuve d'admission en musique se décompose en deux exercices : "Commentaire d'écoute" et "Technique musicale" écriture.

L'épreuve de technique musicale consiste à harmoniser un chant donné. Les candidat.es disposent pour cela d'un temps de préparation de 2h. Le passage devant le jury dure 15 minutes maximum : le jury joue au piano la réalisation du candidat ou de la candidate, la commente, et pose, le cas échéant, quelques questions visant à évaluer sa capacité à identifier des améliorations ou variantes harmoniques possibles, ou encore à rectifier des erreurs d'écriture.

Cette année le morceau présenté pouvait être harmonisé au moyen du vocabulaire harmonique caractéristique du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le jury a été globalement satisfait par la maîtrise des principales modulations et cadences démontrée par les candidats. On pourra toutefois souligner que, dans le cadre d'une phrase reprise (avec encart de 1 et de 2), il peut être utile de recourir à l'alternance cadence rompue-cadence parfaite. De même, la maîtrise des principaux degrés de préparation à la cadence (II, IV, VI, V de V) ainsi que, d'une manière générale, le recours aux dominantes secondaires, mérite d'être solidifiée. Enfin, quelques erreurs d'écriture évitables (quintes parallèles, octaves directes entre les parties extrêmes) ont pu être constatées.

Il est toutefois à noter que les candidats ont bien répondu aux questions du jury visant à leur faire repérer et rectifier ces erreurs.

Le commentaire d'écoute a pour objectif d'évaluer la culture musicale des candidat.es. Pour ce faire, le jury fait entendre au candidat ou à la candidate (qui peut amener son diapason) une œuvre musicale (ou un extrait) appartenant au répertoire occidental du Moyen Âge à nos jours (dans le cas d'une œuvre vocale, le texte n'est pas fourni). L'enregistrement est diffusé deux fois, séparées par un bref temps de pause, et suivies d'un court moment de réflexion de 2 à 3 minutes (total : env. 10 à 15 minutes) ; le candidat ou la candidate présente ensuite son commentaire (20 minutes maximum), qui est suivi d'un entretien avec le jury (15 minutes maximum). L'exposé a pour but, entre autres, de situer l'extrait musical proposé en mettant en valeur ses caractéristiques stylistiques. Outre une proposition de compositeur/compositrice et une proposition de datation entendue, le jury attend notamment des candidats qu'ils abordent certains points tels que l'instrumentation du morceau entendu, sa forme et sa structure, le type de langage utilisé, les principales modulations.

L'entretien de dix minutes avec le jury. Cet entretien a pour but, le cas échéant, d'amener les candidat.es à préciser un point ou une notion abordée dans son exposé, mais aussi à tester ses connaissances du vocabulaire technique et esthétique spécifique d'une époque ou d'un genre musical donné, ou encore à évaluer sa connaissance du répertoire.

Les morceaux présentés cette année aux deux candidat.es étaient les suivants :

- "Schmerzen" des *Wesendonck Lieder* (1857) de Richard Wagner (1813-1883)
- le "Fox-trot" de la tasse et de la théière, extrait de *L'Enfant et les sortilèges* (1925) de Maurice Ravel (1875-1937).

Cette année, le jury a apprécié la capacité des candidat.es à situer les extraits dans le temps, à identifier les courants stylistiques et esthétiques aux confluents desquels ils se situent, et à mettre en relation le contenu du texte avec des caractéristiques musicales qu'ils ont pu présenter. Ces points positifs sont l'indice de la bonne préparation qu'ont reçu les deux candidat.es.

Afin d'améliorer encore les exposés des candidat.es, il leur est recommandé de détailler au moins un exemple afin de mettre en évidence leur capacité à mettre en relation écoute compétences techniques, et/ou capacité à relever un court extrait musical. Cet exemple peut consister (entre autres) à expliquer une modulation, à décrire le profil d'une mélodie (ou d'un extrait de mélodie). Dans la présentation de cet exemple, on appréciera que les candidats utilisent le piano (leur niveau technique sur l'instrument ne sera pas évalué).

En conclusion, le jury tient à encourager les candidats admis à cette épreuve orale, et à souligner la bonne préparation qu'ils ont pu recevoir dans leurs établissements respectifs.